



Municipalité de Saint-Gilbert

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DM-01-2024

Avis public est par la présente donné, conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.R.Q.c.,A19-1)*, par la soussignée directrice générale et greffière-trésorière, que les membres du conseil municipal statueront sur une demande de dérogation mineure lors de la séance régulière qui se tiendra le **8 avril 2024 à 20h00** au centre municipal, 110 rue Principale, Saint-Gilbert.

Désignation du lot concerné

Le lot faisant l'objet de la demande de dérogation mineure est situé en zone Ra/a-1, selon le plan de zonage de la municipalité et désigné par le lot 4 615 375 du cadastre du Québec.

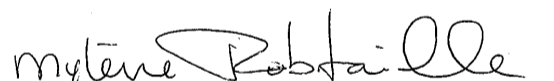
Nature et effet de la demande :

La demande consiste à autoriser l'opération cadastrale selon le plan de l'arpenteur-géomètre, Frédéric Matte minute 4559, visant le lotissement des lots à créer # 6 583 234 et 6 583 235 ce qui a pour effet :

- D'autoriser la **largeur maximale** pour un terrain partiellement desservis à **54,25 mètres au lieu de 40 mètres**, le tout en vertu du Règlement de lotissement # U-06-2023, **chapitre 4, article 4.2.1**.

Toutes personnes ou organismes intéressés pourront se faire entendre par le conseil municipal le 8 avril 2024 à 20h00 relativement à cette demande de dérogation.

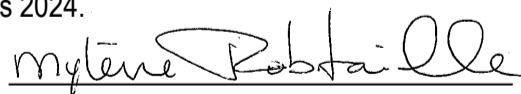
DONNÉ À SAINT-GILBERT, ce 25 mars 2024.


Mylène Robitaille,
Directrice générale et greffière-trésorière

Certificat de publication

Je, soussignée Mylène Robitaille, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Gilbert, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public le 25 mars 2024 au bureau municipal et publié celui-ci sur le site Internet de la Municipalité.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat le 25 mars 2024.


Mylène Robitaille,
Directrice générale et greffière-trésorière